



COMMUNE DE COLLONGES-SOUS-SALEVE

CONSEIL MUNICIPAL

18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil municipal de Collonges-sous-Salève se réunit en séance à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Brigitte GONDOUIN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 11/09/2025

DELIBERATION N°D_2025_113

Conseillers élus : 27

Conseillers Présents :

Brigitte GONDOUIN_ Philippe CHASSOT_ Danielle THEVENOZ_ Gérard BARON_ Bénédicte GEORGE_ Valérie MADALA_ Fabrice GILSON_ Nathalie CORVAÏA_ François VECKRINGER_ Aurélie PATOUX_ Sarah BERNDT_ Frédéric MEGEVAND_ François DRICOURT_ Joséphine RIVIERE_ Cédric DESARZENS_ Monique MÜHLEMANN_ Frédéric PEREZ_ Annie HYVERT_ Christian DUTOIT_ Henri DE MONCEAU_ Dalilha ROCHON SOUILAH_ Corinne ANSELMETTI

Pouvoirs :

Bernard GACHET donne procuration à Philippe CHASSOT
Nadine CHAPPUIS donne procuration à Brigitte GONDOUIN
Kevin TOUZOT donne procuration à Gérard BARON
Chantal CHAPPUIS donne procuration à François DRICOURT
Vincent LECAQUE donne procuration à Corinne ANSELMETTI

Absents :



DELIBERATION N°D_2025_113 : Autorisation de demande de subvention

Rapporteur : Bénédicte GEORGE, 4^{ème} Adjointe au Maire

Compte tenu de l'état des finances communales tel qu'il est décrit dans l'audit financier présenté au conseil municipal le 18 septembre 2025, la commune doit envisager de prolonger la capacité de fonctionnement et d'accueil de l'école Charles Perrault, et ce, le temps de reconstituer ses capacités de financement.

Cette école date de 1978, a subi différentes extensions dans le temps qui cumulent l'usure due aux activités et le vieillissement des installations.

Répartie en 10 classes accueillant actuellement 102 élèves en maternelle et 157 en primaire.

Cet établissement accueille également le centre de loisirs en périscolaire et vacances et doit continuer à fonctionner le temps de pouvoir relancer le projet initial. C'est un service public indispensable à la vie communale.

La superficie de ce bâtiment est de 2300 m², il a été entretenu par les services techniques communaux pour être maintenu aux normes d'accueil des enfants. La commune étant en pleine expansion démographique au regard de sa situation géographique, une vingtaine de nouveaux élèves sont prévus à la rentrée 2025.

Il a donc fallu réaliser des travaux d'entretiens pendant l'été 2025, et élaborer une programmation prévisionnelle pendant toutes les vacances scolaires 2025/2026.

Les dépenses éligibles à la subvention régionale sont :

- La reprise de l'électricité (attente du devis)
- L'achat d'un bungalow sanitaire pour le SEJA (activité jeunesse partie haute) et à installer estimation 50 000€ HT
- La couverture par charpente du nouveau sanitaire SEJA estimation 10 000€ HT

Le financement du projet se fera en partie par autofinancement.

Il s'agit donc d'autoriser Mme Le Maire à demander des subventions auprès des organismes financeurs à savoir :

- Du conseil départemental de Haute-Savoie
- Du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
- Du bureau des concours financiers de la Préfecture au titre de la DETR 2026



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour	Contre	Abstention
24	00	03

AUTORISE : Mme le Maire à procéder aux demandes de subventions auprès des différents organismes.

Fait et délibéré

Les jour, mois et an susvisés

Le secrétaire de séance,
 Valérie MADALA



Le Maire,
 Brigitte GONDOUN



Certifié exécutoire

Publié ou notifié le :